

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Octobre 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	17
représentés	7
votants	24
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	1
Vote	
Pour	23
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjoint), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (arrivé à 19h10) (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Pascal PINGLIEZ, Antoine SEIGLE-FERRAND, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Véronique LAMBERT représentée par Jean-François GAILLARD
Sébastien JACQUES représenté par Joël MOUREAUX jusqu'à son arrivée à 19h10
Hervé CORON représenté par Christelle MORBOIS
Nicolas DEVAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Olivier GRILLOT représenté par Jacky REVERCHON
Laurent GAUDIN représenté par Marie-Hélène RAFFANEL
Claire PROST-JACQUOT représentée par Antoine SEIGLE-FERRAND

Absents excusés : Valérie BLONDEAU, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK

Secrétaire de séance : Marie-Madeleine SOUDAGNE

Convocation : 21 octobre 2022

n° 135

Objet : Campagne d'affouage sur pied 2022-2023 et désignation de 3 garants

VU la note de synthèse n° 2022-126 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 28 octobre 2022,

VU l'avis du comité consultatif « travaux, urbanisme et forêt » réuni le 19 octobre 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur André JOURD'HUI, Adjoint délégué à la forêt,

CONSIDERANT que la forêt de POLIGNY d'une surface de 2 937,31 ha relève du Régime Forestier et à ce titre elle est gérée en fonction d'un plan de gestion approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 19 décembre 2005 et par arrêté Préfectoral du 16 juin 2006. Dans le cadre de ce mode de gestion, l'agent patrimonial de l'Office National des Forêts (ONF) propose chaque année les coupes et travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable tout en préservant la biodiversité et les paysages.

CONSIDERANT que depuis plusieurs années, le mode de gestion préconisé par l'ONF et qui s'applique est l'affouage. Ce principe est un héritage des pratiques communautaires de l'ancien régime que la ville souhaite préserver. Il permet à la ville, par application du code forestier de réserver une partie des bois de la forêt communale à l'usage domestique des Polinois, sans que les bénéficiaires ne puissent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature.

CONSIDERANT que pour la campagne 2022-2023, l'agent patrimonial de l'ONF propose de destiner le produit des coupes (taillis, perches, brins et petites futaies) de la parcelle 52 à l'affouage sur pied. Cette campagne d'affouage a fait l'objet d'une campagne d'inscription qui s'est déroulée du lundi 22 août 2022 au vendredi 14 octobre 2022, et dont publicité a été faite dans « La Voix du Jura », « Le Progrès », sur le site internet de la ville, ainsi que sur le panneau d'affichage municipal au 49 Grande Rue. Suite à cette campagne d'inscription, 28 Polinois ont émis le souhait de bénéficier d'un lot d'affouage, sachant que le tirage au sort pour l'attribution des lots se fera courant novembre 2022.

.../ 2 -

CONSIDERANT qu'il convient également de désigner 3 garants pour le rôle d'affouage de la période 2022-2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité, Madame Catherine CATHENOZ ne prenant pas part au vote,

1/ DESTINE à l'affouage sur pied, pour la campagne 2022-2023, les coupes (taillis, perches, brins et petites futaies), de la parcelle 52.

2/ DESIGNE comme garants :

- Monsieur Daniel CLERGET
- Monsieur Pierre CATHENOZ
- Monsieur Guy MEUNIER.

3/ AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette campagne d'affouage sur pied 2022-2023.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,



Dominique BONNET